AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 133
du **26 Octobre 1988**

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur - Gérant : J.C. COQUET
Abonnement Annuel : à Régisseur de Recettes
Publication Périodique CPPAP N° 1769 - AD
ISSN C7 39 - 9633

- La chute des feuilles débute = il faut penser aux **traitements d'automne.**
- La **ceratite** des agrumes = un deuxième traitement est à réaliser.
- Lutte contre les **limaces** et **protection du gibier** (note nationale)

ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'automne sont à effectuer dés que la chute des feuilles débute. Ils ont pour but de protèger contre les infections les blessures occasionnées par la chute des feuilles.

--> Traitez par beau temps sur bois sec et aouté pour éviter les risques de phytotoxicité.

**** Coryneum, cloque et bactériose des arbres fruitiers à noyau**

Effectuez une à deux interventions avec une bouillie cuprique apportant 250 g de cuivre métal/hl pendant la chute des feuilles. La dose de cuivre pourra être portée à 500 g/hl si vous n'intervenez qu'en fin de chute des feuilles.

**** Fusicoccum du pêcher et du nectarinier**

C'est un parasite qui pénétre au niveau de plaies ouvertes (pointes d'attache des pédoncules, chute des feuilles). On observe au printemps suivant des chancres de bourgeons.
Selon l'importance et la fréquence des pluies, effectuez 1 à 3 traitements pendant la chute des feuilles avec l'un des produits suivants :

- benomyl	50 g ma/hl	BENLATE
- carbendazyme	50 g ma/hl	N.S.
- thiophanate méthyl	120 g ma/hl	PELT 44

AGRUMES

Le vol de **cératites** se poursuit et un deuxième traitement devra être réalisé à la fin de ce mois. Il est destiné à détruire les cicadelles vertes et les cératites.

Préférez des spécialités commerciales à base de fenthion ou de formotion.

P.157

LUTTE CONTRE LES LIMACES ET PROTECTION DU GIBIER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Chaque année à l'automne et au début du printemps, **les agriculteurs sont amenés à protéger leurs cultures contre les limaces**. Cette **protection trop systématique** et **parfois mal conduite entraîne localement des accidents** (mortalités de gibier ou d'animaux domestiques) que l'on peut assez facilement éviter.

☐ **Deux types de limaces posent problèmes à l'agriculture** :

- celles qui ont une **activité essentiellement souterraine** (limace noire ou horticole, espèces du genre Milax)

- les autres à **activité de surface**

☐ **Toutes ces espèces sont favorisées par** :

- la présence de **résidus de récolte**
- les **mottes** ou **cailloux**
- les **préparations superficielles** des semis

STRATEGIE - CONSEILS

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

☐ **Eviter** dans la mesure du possible de **provoquer les conditions favorables** au développement des limaces (**mottes, préparations superficielles**).

☐ Vis-à-vis **des limaces à activité souterraine, mélanger l'anti-limace à la semence** dans le semoir.

☐ **N'intervenir** contre les **limaces à activité de surface** qu'en **cas de besoin** (tout début des dégâts qui nécessitent le plus souvent de fortes rosées matinales ou des précipitations). **Limiter lorsque cela est suffisant les interventions aux bordures des parcelles**, ce qui induit des économies sensibles.

☐ Dans tous les cas, n'**utiliser que des spécialités autorisées** pour cet usage **aux doses homologuées** (les dépassements sont toujours inutiles et coûteux) en veillant à un **épandage régulier** qui évite les concentrations localisées sans intérêt technique et dangereuses.

Septembre 1988